

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **Identificateur de produit**
  - **Nom du produit** Jowat-Toptherm 252.45
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
    - Colle
    - Additif
- **Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**  
Jowat Swiss AG  
Schiltwaldstrasse 33  
6033 Buchrain (LU)  
Tel.: +41 41 4451111  
E-Mail: info@jowat.ch
  - **Producteur/fournisseur :**
    - Jowat SE
    - Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
    - Tel. +49 (0)5231 749 0
    - e-mail: info@jowat.de
    - www.jowat.de
  - **Service établissant la fiche technique:**
    - Management environnemental
    - Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
    - e-mail: umweltmanagement@jowat.de
  - **Service chargé des renseignements:**
    - Jowat Swiss AG
    - Schiltwaldstrasse 33
    - 6033 Buchrain (LU)
    - Tel.: +41 41 4451111
    - E-Mail: info@jowat.ch
- **Numéro d'appel d'urgence**  
Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich  
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145  
D'étranger: 0041 44 251 51 51  
Email: info@toxi.ch  
Pas urgent: 044 251 66 66  
Fax: 044 252 88 33

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**  
Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Éléments d'étiquetage**
  - **Éléments d'étiquetage SGH** néant
  - **Pictogrammes de danger** néant
  - **Mention d'avertissement** néant
  - **Mentions de danger** néant
- **Autres dangers**
  - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
    - **PBT:** Non applicable.
    - **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Préparations**
  - **Description :**  
colle thermofusible

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

### Nom du produit Jowat-Toptherm 252.45

(suite de la page 1)

Modification polypropylène  
polyoléfine

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 8002-74-2 EINECS: 232-315-6 numéro d'enregistrement: 01-2119488076-30 01-2119913039-42 keine (Fischer-Tropsch)	cire de paraffine et cires d'hydrocarbures	2,5-<5%
--	--	---------

· SVHC Non applicable.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**
  - **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
  - **après contact avec la peau** :  
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.  
Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement à l'eau froide  
Ne pas enlever le produit solidifié de la peau  
Recourir à un traitement médical
  - **après contact avec les yeux** : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
  - **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité** : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13  
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Jowat-Toptherm 252.45

(suite de la page 2)

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés  
N'employer que dans des secteurs bien aérés
  - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage :**
    - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
    - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
    - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures**

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2 a mg/m <sup>3</sup>
--------------	--

- **Informations relatives à la réglementation**  
VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
  - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
  - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser  
Eviter tout contact de la masse fondue avec la peau
  - **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
  - **Protection des mains :** Gants calorifuges
    - **Matériau des gants**  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais
    - **Temps de pénétration du matériau des gants** Aucune exigence particulière.
  - **Protection des yeux/du visage** non nécessaire.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
  - **Indications générales.**
    - **État physique** solide
    - **Couleur :** selon désignation produit
    - **Odeur :** caractéristique
      - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
    - **Point de fusion :** 65 °C
    - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** >180 °C
    - **Inflammabilité** Le produit n'est pas inflammable.
    - **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
      - **inférieure :** Non déterminé.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Jowat-Toptherm 252.45

(suite de la page 3)

· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	>160 °C
· Température d'inflammation :	>300 °C
· Température de décomposition :	> 250 °C
· pH	Non applicable.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable. < 0,01 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Autres informations	
· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	0,00 %
· Suisse	0,00 %
· États-Unis d'Amérique	0,0 g/l / 0,00 lb/gal
· Aspect:	
· Forme :	solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Jowat-Toptherm 252.45

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.  
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Possibilité de réactions dangereuses**  
En cas de fort réchauffement au - delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques  
Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**  
gaz/vapeurs inflammables  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
  - **Toxicité aiguë :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

Oral	LD50 oral	5.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.500 mg/kg (rabbit)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **Toxicité**
  - **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

### Nom du produit Jowat-Toptherm 252.45

(suite de la page 5)

- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
  - **Autres indications écologiques :**
    - **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation :**  
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.  
Peut être réutilisé sans traitement.

#### · Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 10	Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 01	Emballages en papier et en carton
15 01 02	Emballages en matières plastiques

- **Emballages non nettoyés :**
  - **Recommandation :**  
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.  
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.  
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.  
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR</b>	néant
· <b>ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Jowat-Toptherm 252.45

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2004/42/CE**
  - **Ordonnance sur la protection de l'air**  
La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

- **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**  
Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

- **VOC (CE)** 0,00 %
- **VOCV (CH)** 0,00 %

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

Clause de non-responsabilité:

Pour ce produit, il n'est pas légalement requis de fournir une FDS car le produit n'est pas classé comme dangereux.

Ce document est préparé en tant que service volontaire et supplémentaire pour fournir des informations générales sur la sécurité.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**